

ACTION URGENTE

INDONÉSIE. QUATRE MILITANTS PAPOUS ONT ÉTÉ LIBÉRÉS MAIS SONT TOUJOURS POURSUIVIS POUR RÉBELLION

Hiskia Meage, Emanuel Ukago, Panus Hese gem et William Wim, arrêtés pour avoir participé à des manifestations politiques pacifiques le 19 décembre 2016 à Manado, dans la province du Sulawesi-Nord, ont été libérés par la police. Ils sont toujours poursuivis pour « rébellion » (*makar*) et risquent la détention à perpétuité.

Hiskia Meage, Emanuel Ukago, Panus Hese gem et William Wim, membres d'une organisation favorable à l'indépendance des Papous, le Comité national de Papouasie occidentale (KNPB), ont été libérés le 28 janvier 2017 par la police régionale de la province du Sulawesi-Nord, selon leur nouvel avocat. Durant leur détention, ils ont eu des problèmes de communication avec leur avocat précédent, et c'est pourquoi Amnesty International n'a pas été informée de leur libération. Ils ne peuvent toujours pas voyager et la police leur a ordonné de rester à Manado, dans la province du Sulawesi-Nord. Ils sont toujours poursuivis pour « rébellion » (*makar*) et risquent la détention à perpétuité.

Les quatre hommes faisaient partie des 528 personnes, dont des mineurs, arrêtées le 19 décembre 2016 à la suite des actions politiques pacifiques menées simultanément dans plusieurs villes d'Indonésie. La plupart de ces personnes ont été remises en liberté le lendemain sans avoir été inculpées.

Les lois indonésiennes continuent d'être régulièrement utilisées pour sanctionner des activités politiques non violentes et emprisonner des personnes ayant simplement exercé de manière pacifique leurs droits aux libertés d'expression, d'opinion et de réunion pacifique. Un grand nombre des personnes arrêtées ont été accusées de « rébellion » (*makar*) en vertu des articles 106 et 110 (atteintes à la sûreté de l'État) du Code pénal indonésien.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en bahasa indonesia ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner les charges retenues contre Hiskia Meage, Emanuel Ukago, Panus Hese gem et William Wim, car ces hommes ont été poursuivis uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit fondamental à la liberté d'expression ;
- engagez-les à arrêter d'évoquer des lois vagues et très générales dans le but d'arrêter, poursuivre en justice et punir des personnes pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 MARS 2017 À :

Chef de la police de la province du Sulawesi-Nord

Irjen Bambang Waskito
North Sulawesi Regional Police
Headquarters
Jl. Bethesda No. 62
Manado,
North Sulawesi Province
Indonésie
Fax : +62 (0)431 841998

Formule d'appel : *Dear Inspector General, / Monsieur,*

Directeur de cabinet du président (KSP)

Mr. Teten Masduki
Gedung Bina Graha
Jl. Veteran No. 16
Jakarta Pusat, 10110
Indonésie
Fax : +62 21 345 0009
Courriel : webmaster@ksp.go.id
Twitter : @KSPgoid

Formule d'appel : *Dear Mr./ Monsieur,*

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains (Komnas HAM)

Mr. Imdadun Rahmat
Jl. Latuharhary No. 4
Menteng, Jakarta Pusat 10310
Indonésie

Fax : +62 21 392 5227

Courriel : pengaduan@komnasham.go.id

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 35/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/5616/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INDONÉSIE. QUATRE MILITANTS PAPOUS ONT ÉTÉ LIBÉRÉS MAIS SONT TOUJOURS POURSUIVIS POUR RÉBELLION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Constitution et la législation indonésienne garantissent le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Des dizaines de militants politiques pacifiques sont actuellement incarcérés dans la région de Papouasie (provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale). Certains ont été condamnés à des peines de 20 ans d'emprisonnement pour avoir organisé des activités ou des manifestations politiques non violentes, pour y avoir assisté ou participé, ou pour possession ou déploiement du drapeau de « l'Étoile du matin », emblème interdit de l'indépendance papoue.

Un grand nombre des personnes arrêtées sont accusées de « rébellion » (*makar*) en vertu des articles 106 et 110 (atteintes à la sûreté de l'État) du Code pénal indonésien. Amnesty International a recueilli des informations sur un recours excessif à la force, aux armes à feu, ainsi qu'à la torture et autres mauvais traitements à l'encontre de militants politiques, entre autres, accusés d'avoir des liens avec des groupes pro-indépendance. Il est rare que les auteurs de ces actes soient amenés à rendre des comptes, et les membres des forces de sécurité concernés reçoivent tout au plus des sanctions disciplinaires, et non pénales. Pour plus d'informations sur cette question, voir les documents d'Amnesty International disponibles aux adresses suivantes : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/5480/2017/fr/>, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/5409/2016/fr/>, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa21/3010/2015/en/>, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/1932/2015/fr/> et <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/3797/2016/fr/>.

Le Mouvement de libération uni pour la Papouasie occidentale (ULMWP), créé en décembre 2014, regroupe différents mouvements indépendantistes papous.

Le Groupe mélanésien Fer de lance est une organisation intergouvernementale à caractère politique fondée en 1983 et composée de quatre États mélanésiens (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon et Vanuatu) et du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) de Nouvelle-Calédonie. L'Indonésie en est un membre associé et l'ULMWP, un membre observateur.

Amnesty International ne prend aucunement position sur le statut politique des provinces d'Indonésie, ni sur les appels à l'indépendance. Cependant, elle estime que le droit à la liberté d'expression comprend le droit de prôner pacifiquement le recours aux référendums, l'indépendance ou d'autres solutions politiques.

Noms : Hiskia Meage, Emanuel Ukago, Panus Hesegem et William Wim

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 35/17, ASA 21/5642/2017, 9 février 2017